



Les semences qui sont proposées chaque année sur le catalogue d'insémination édité par Capri-IA sont issues des meilleurs boucs de France. Ces mâles ont fait l'objet d'une sélection rigoureuse.

## *Etre issu de bonne famille*

La première sélection concerne d'abord les parents des futurs boucs d'insémination. Les meilleurs mâles d'insémination, sont triés pour être accouplés avec les meilleures femelles choisies dans les élevages Gènes+ et adhérents au Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante. Les meilleures chèvres sont choisies selon des paramètres physiologiques de reproduction et les objectifs de sélection fixés par l'ensemble de la filière :



Collecte (Photo : Capri-IA)

quantité de lait, quantité de matière protéique, quantité de matière grasse, morphologie.

Les 600 à 800 accouplements programmés chaque année vont en moyenne donner naissance à 250 mâles susceptibles d'entrer en centre de production de semences.

Les jeunes boucs reçoivent la visite d'un technicien de Capri-IA afin de s'assurer que le jeune mâle ne présente aucun défaut de conformation. Des prises de sang sont effectuées sur le chevreau et sa mère. Ces échan-

## *Contrôles sanitaires réalisés dans le cheptel d'origine du jeune bouc et de sa mère*

- Élevage indemne ou officiellement indemne de toute maladie réputée contagieuse
- Élevage indemne ou officiellement indemne de brucellose
- Élevage indemne de tout signe clinique de :
  - \* agalactie contagieuse caprine
  - \* paratuberculose et lymphadénite
  - \* tremblante (inscription obligatoire au CSO)
  - \* arthrite encéphalite caprine à virus (CAEV : troupeau qualifié indemne ou mère séronégative)
- Épreuve sérologique négative de fièvre Q et chlamydie (échantillon de 10 femelles du troupeau dont la mère du bouc)

illons permettent de réaliser des contrôles de filiation, des typages pour la caséine alpha S1 ainsi que des analyses garantissant un statut sanitaire en conformité avec les exigences européennes et françaises.

## *Quarantaine obligatoire*

150 boucs sont ainsi achetés et acheminés au centre de production de semences où ils sont mis en quarantaine pendant 3 mois, période pendant laquelle ils sont soumis à de nombreux contrôles sanitaires et font l'objet d'un suivi de croissance.

Pour la tuberculose, une intradermotuberculination comparative doit être effectuée. Un examen clinique est également réalisé sur l'état de santé général et sur l'appareil génital. Après la quarantaine, les mâles entament l'étape du pré-testage qui consiste en une série d'examen sanitaires et de libido.

L'objectif de ces contrôles est d'éliminer tous les animaux présentant des défauts de croissance ou des problèmes sanitaires, mais également de repérer les mâles les plus susceptibles de produire une semence de qualité.

## *Contrôles sanitaires réalisés en station de quarantaine*

Pour l'obtention de l'autorisation sanitaire de transport et du premier agrément sanitaire pour l'entrée en centre de production de semences, les épreuves sérologiques des boucs doivent être négatives pour les maladies suivantes :

- brucellose,
- CAEV,
- paratuberculose,
- fièvre Q et chlamydie.

## Contrôles sanitaires réalisés en centre de production de semences

Les semences ont été collectées sur des boucs contrôlés et indemnes de tuberculose, brucellose, fièvre Q, chlamydie, CAEV, paratuberculose, fièvre aphteuse, présentant un spermogramme de bonne qualité et n'ayant pas d'infection génitale.

Ces examens permettent d'obtenir le deuxième agrément sanitaire : l'Autorisation Sanitaire d'Utilisation (ASU).



Congélation en cuve à azote liquide (Photo : Capri-IA)

Ils devront aussi présenter 3 aptitudes :

- avoir une libido suffisante c'est-à-dire être capable de saillir une chèvre jusqu'à 3 fois par semaine (pour être retenu le mâle doit avoir répondu positivement à au moins 80% des sollicitations) ;
- produire des éjaculats suffisamment volumineux et concentrés en spermatozoïdes (les mâles sont conservés si plus de 80% de leurs éjaculats sont au dessus des seuils de 0,2 ml/éjaculat et de 1 milliard de spz /ml) ;
- produire une semence apte à subir la congélation/décongélation pour l'utilisation en insémination (60% des éjaculats doivent répondre positivement au test de décongélation).

Suite à la quarantaine et au pré-testage d'une durée de 3 mois, seuls les mâles ayant obtenu des notes suffisantes aux différents examens seront conservés pour une mise en testage sur descendance, soit environ 70 boucs.

Juste après le pré-testage, les jeunes mâles sont soumis à un traitement photopériodique afin de les maintenir en activité sexuelle toute l'année. Les mâles sont ainsi collectés en continu, à raison de 3 collectes par semaine. L'objectif est de leur faire produire un stock de 2500 doses.

### Et attendre...

Le testage, dernière étape de la sélection, est le seul moyen d'obtenir des index de valeur génétique fiables. Il consiste à réaliser 180 à 200 inséminations par mâle mis en testage sur des femelles en élevage. Les femelles qui naissent de ces accouplements sont contrôlées sur leurs performances laitières (70 à 80 femelles en moyenne par mâle) et les données ainsi collectées sont compilées afin de calculer les valeurs génétiques, appelées index, des mâles de testage. C'est l'étape la plus longue du schéma puisqu'il s'écoule 3 ans entre le moment où l'animal est mis en testage et le moment où sa valeur génétique sur descendance est connue.

Lorsque les index sont enfin connus, une commission composée d'éleveurs, de représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Institut de l'Élevage, de Capri-IA et de Caprigène France détermine, en fonction des objectifs de sélection, les boucs agréés pour l'insémination. Les paillettes des mâles non agréés pour l'insémination sont alors détruites et seul le stock des boucs bénéficiant de l'agrément est distribué aux coopératives d'insémination pour la mise en place.

Chaque année 35 à 40 boucs sont ainsi agréés, races alpine et saanen confondues.



Décongélation (Photo : Capri-IA)

